



JANVIER 2020

RECORDS, SURPRISES ET OPPORTUNITÉS



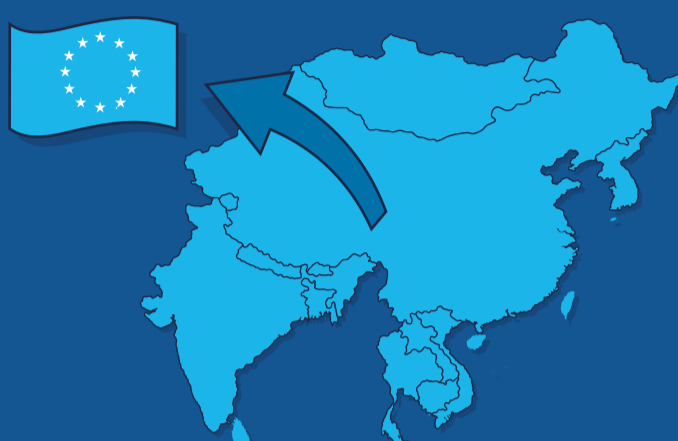
2019 a été une année de records et de surprises durant laquelle les actions et les obligations ont dégagé des performances solides. 2020 devrait être dominée par les questions politiques et, là aussi, par des surprises : assouplissement des contraintes budgétaires en Europe, élections aux États-Unis et instabilité géopolitique potentielle. Dans ce contexte, les investisseurs devront être prêts à ajuster leurs portefeuilles.

PRINCIPAUX THÈMES D'INVESTISSEMENT POUR 2020



LES INVESTISSEURS DEVRAIENT TIRER AU MAXIMUM PROFIT DES ACTIFS RISQUÉS

Les investisseurs devraient bénéficier du rebond cyclique qui pourrait se matérialiser au cours du premier semestre en tirant au maximum profit des opportunités liées aux actifs risqués et se tenir prêts à s'orienter vers une allocation d'actifs prudente.



EXPLOITER LES OPPORTUNITÉS DES MARCHÉS DES PAYS ÉMERGENTS

Les obligations (en devise forte¹) et les actions des marchés des pays émergents offrent des opportunités intéressantes, notamment au niveau de la consommation intérieure en Chine et en Inde, et des thèmes tels que la nouvelle route de la soie. Une possible dépréciation du dollar américain en 2020 pourrait soutenir davantage l'investissement sur les marchés des pays émergents.



ÉLARGIR L'HORIZON DANS L'UNIVERS DU CRÉDIT

La quête de rendement des investisseurs et l'expansion du bilan des banques centrales devraient générer des opportunités, au-delà du traditionnel segment « investment grade » (IG)². Le crédit libellé en euro est particulièrement attractif (« investment grade »², haut rendement et dette subordonnée³), avec une attention marquée sur la sélection.



PRIVILÉGIER LA VALORISATION ET LE DIVIDENDE⁴ EUROPÉENS

L'amélioration du sentiment due aux valorisations attrayantes, à l'embellie des indicateurs manufacturiers et à la stabilisation des rendements obligataires créent un contexte positif. En outre, les actions à dividendes élevés offrent un flux de revenus intéressant. La sélectivité est toutefois essentielle pour espérer obtenir des performances durables.

LA DURABILITÉ EN POINT DE MIRE



Au cours de la nouvelle décennie, les investisseurs devront faire face à de multiples défis : inégalités croissantes, dette élevée des entreprises et du secteur public et changement climatique. Les investissements dits « ESG » (environnementaux, sociaux et de gouvernance) deviendront d'autant plus pertinents pour générer des performances attractives et favoriser la pérennité des modèles économiques et sociaux. Cela devrait offrir de nouvelles opportunités aux investisseurs.

Amundi
ASSET MANAGEMENT

En savoir plus sur Amundi Asset Management en ligne :
<http://amundi.com>



1. Une monnaie forte est une devise qui fait office de réserve de valeur sur un marché de change. Les facteurs qui contribuent à accorder à une monnaie le statut de monnaie forte sont la stabilité à long terme, les perspectives nationales politiques et budgétaires et la politique de la banque centrale émettrice.

2. Investment grade : caractérise les titres émis par un émetteur de titres de créances négociables (bons du Trésor...) ou d'obligations dont la notation Standard & Poor's est supérieure ou égale à BBB-. Les obligations « investment grade » sont considérées par les différentes agences de notation comme présentant un faible risque de non-remboursement. AAA est la meilleure note possible pour un émetteur « investment grade ». « Investment grade » s'oppose à « speculative grade » ou « high yield » qui caractérise la dette d'un émetteur dont la note est inférieure à BBB- et correspond à un risque financier élevé.

3. Les obligations subordonnées disposent d'un niveau de priorité faible. En cas d'insolvabilité, les détenteurs de telles obligations ne seront remboursés qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non-subordonnées. Compte tenu du risque accru que présente ce type d'obligation, elles offrent généralement un rendement supérieur à celui offert par les obligations senior.

4. Dividende : part du bénéfice net distribuée chaque année aux actionnaires, variable en fonction des résultats de l'entreprise. Les actions qualifiées de valeurs à revenu variable (à la différence des obligations, valeurs à revenu fixe, pour l'essentiel). Le dividende constitue la rémunération de l'actionnaire. Son montant est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, qui ratifie les comptes de l'exercice clos. Il est payable dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice. Généralement payé en numéraire, il peut aussi être payé en actions nouvelles, si l'assemblée générale a approuvé cette décision.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Sauf indication contraire, toutes les informations figurant dans ce document proviennent d'Amundi Asset Management et sont exactes au 15 janvier 2020. Les opinions concernant les tendances de marché et les tendances économiques qui y sont exprimées engagent leur auteur et pas nécessairement Amundi Asset Management. Elles peuvent être modifiées à tout moment en fonction des conditions de marché et autres et rien ne garantit que les pays, marchés ou secteurs mentionnés réaliseront les performances escomptées. Ces opinions ne sauraient être considérées ni des conseils d'investissement ni comme des recommandations de titres, pas plus qu'elles n'augurent l'intention d'Amundi Asset Management de réaliser des opérations sur un produit en particulier. Rien ne garantit que les prévisions de marché formulées dans ce document se réaliseront ou que les tendances qui y sont évoquées se poursuivront. Ces opinions peuvent être modifiées à tout moment en fonction des conditions de marché ou d'autres facteurs et rien ne garantit que les pays, marchés ou secteurs qui y sont mentionnés produiront les performances escomptées. Tout investissement implique des risques, y compris des risques politiques et un risque de change. La performance et la valeur nominale d'un investissement peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et chaque investisseur court le risque de perdre la totalité du capital qu'il a investi. Ce document ne constitue pas une offre à souscrire des parts d'un fonds de placement ou des services, pas plus qu'il ne constitue une invitation à vendre des parts d'un fonds de placement ou des services.

Amundi Asset Management, société par actions simplifiée au capital social de 1 086 262 605 EUR - Gestionnaire de portefeuille réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 - Siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com.

Date de première utilisation : 15 janvier 2020.